

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

## SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur de produit	PP-CF B
Autres moyens d'identification	None
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Construction product / Refer to technical information
Identificateur du fournisseur initial	PUREPOXY 4400 A. Chomedey O, Laval, QC H7R 6E9 - Tel: (450) 818-0626
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC 24 hour number 613-996-6666

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)	Liquides inflammables (Catégorie 4) Danger par aspiration (Catégorie 1) Irritation cutanée (Catégorie 2) Irritation oculaire (Catégorie 2A) Sensibilisation cutanée (Catégorie 1) Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3) Cancérogénicité (Catégorie 2) Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées (Catégorie 2)
--	---

**ÉLÉMENTS D'INFORMATION**  
(Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories))



**DANGER**

H227 Liquide combustible.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P271 Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. P284 Porter un équipement de protection respiratoire. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. P331 NE PAS FAIRE VOMIR. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un médecin. P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P314 Appeler un médecin en cas de malaise. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction. P403 + P233 Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Autres dangers connus Aucun

## SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)
Diphénylméthane-4,4'-dissocyanate (MDI)	101-68-8	15-40
Polyméthylène polyphényl isocyanate (p-MDI)	9016-87-9	30-60
Méthylènediphényl diisocyanate	26447-40-5	1-10
1,3-Diazetidine-2,4-dione, 1,3-bis[4-[(4-isocyanatophényl)méthyl] phényl]-	17589-24-1	< 5
Acide isocyanique, polyméthylène polyphénylène ester, polymère avec alpha-hydro-omega-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyl)	57636-09-6	< 5
Solvant aromatique lourd naphtha	64742-94-5	10-30
Naphthalène	91-20-3	1-5

Tous les ingrédients sont énumérés conformément OSHA (29 CFR). \* Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

## SECTION 4 - PREMIERS SOINS

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut à confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.
<b>Voie orale</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Appeler un médecin en cas de malaise.
<b>Voie cutanée</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. (15-20 minutes) En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Voie oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Symptômes et effets les plus importants (AIGUS OU RETARDÉS)</b>	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial</b>	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

## SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)</b>	Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.
<b>Agents extincteurs appropriés et inappropriés</b>	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

## SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

## SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: CAS 101-68-8 OSHA PEL-TLV-TWA 0,02 ppm (0,2 mg/m<sup>3</sup>); ACGIH-TLV-TWA 0,005 ppm; CAS 9016-87-9 OSHA PEL: TLV-TWA 0,02ppm (0,2 mg/m<sup>3</sup>); ACGIH TLV-TWA 0,005 ppm; CAS 57636-09-6 OSHA PEL-TLV-TWA 0,02 ppm (0,2 mg/m<sup>3</sup>); ACGIH TLV-TWA 0,005 ppm; CAS 64742-94-5 OSHA PEL-TWA 400 ppm; CAS 91-20-3 ACGIH TLV-TWA 10 ppm (52 mg/m<sup>3</sup>); ACGIH STEL 15 ppm (78 mg/m<sup>3</sup>); OSHA PEL-TWA 10 ppm (52 mg/m<sup>3</sup>) - OSHA STEL 15 ppm (78 mg/m<sup>3</sup>);

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

### Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/ les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence, état physique/couleur</b>	Liquide brun	<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible
<b>Odeur</b>	Caractéristique	<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>Densité relative</b>	1,12 g/mL
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Solubilité</b>	Réaction avec l'eau
<b>Point de fusion/congélation</b>	Non disponible	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point initial/domaine d'ébullition</b>	> 179°C (354°F)	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 66°C (151°F)	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible	<b>Viscosité</b>	Faible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible	<b>COV</b>	224 g/L
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible	<b>Autre</b>	Aucune connue

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucun connu
<b>Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)</b>	Aucun connu
<b>Matériaux incompatibles</b>	Matières comburantes; etc.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun connu

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b> (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements; Irritation des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc...
<b>Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)</b>	Sensibilisation cutanée – Possible; Sensibilisation respiratoire – Possible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Ingrédient énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Possible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Possible; Danger par aspiration – Possible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.
<b>Valeurs numériques de toxicité (ETA; LD<sub>50</sub> &amp; LC<sub>50</sub>)</b>	CAS 101-68-8 DL <sub>50r</sub> , Oral- Rat - > 2000 mg/kg; CL <sub>50r</sub> , Inhalation - Rat - 2,0 mg/L; DL <sub>50r</sub> , Dermal-Lapin - > 9400 mg/kg; CAS 64742-94-5 DL <sub>50r</sub> , Oral- Rat - 7050 mg/kg; CL <sub>50r</sub> , Inhalation - Rat - 5100 ppm; DL <sub>50r</sub> , Dermal- Lapin - > 2000 mg/kg; CAS 91-20-3 DL <sub>50r</sub> , Oral- Rat - 1870 mg/kg; CL <sub>50r</sub> , Inhalation - Rat - 106-142 ppm; LD <sub>50r</sub> , Dermal- Lapin > 2500 mg/kg; ETA non disponible dans ce document.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité (données aquatique et terrestre)	Aucune donnée disponible pour ce produit
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD NON RÉGLEMENTÉ

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais) NON RÉGLEMENTÉ

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais) NON RÉGLEMENTÉ

Précautions spéciales (transport/déplacement) Aucune connue

Dangers environnementaux (IMDG ou autre) Aucune connue

Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité) Possible

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Réglementation, canadienne relative à l'environnement Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)

Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/ environnement United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR).

United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14.

United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3.

National Fire Protection Association (NFPA): HEALTH: 2 FLAMMABILITY: 2 INSTABILITY: 0 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3.  
HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

---

**Date of the latest revision of the safety data sheet** 27 octobre 2021 version 5

**Corrections** Modifications modèle FDS

**References** Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur.

<b>Abbreviations</b>	<b>ACGIH</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	<b>ATE</b>	Chemical Abstract Service
	<b>CAS</b>	Concentration létale
	<b>DSL</b>	Dose létale
	<b>IARC</b>	Estimation de la toxicité aiguë
	<b>IATA</b>	International Agency for Research on Cancer
	<b>IMDG</b>	International Air Transport Association
	<b>LC</b>	International Maritime Dangerous Goods Code
	<b>LD</b>	Liste intérieure des substances (DSL)
	<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health
	<b>NTP</b>	National Toxicology Program (U.S.A.)
	<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
	<b>PEL</b>	Permissible Exposure Limit
	<b>STEL</b>	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
	<b>TDG</b>	Short-term Exposure Limit
	<b>TLV</b>	Threshold Limit Value
	<b>TSCA</b>	Transport de marchandises dangereuses au Canada
	<b>TWA</b>	Toxic Substances Control Act
	<b>WHMIS</b>	Time Weighted Average

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**